

**COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION
du 29 mars 2019**

Le vingt-neuf mars deux mil dix-neuf à vingt heures trente, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni sous la présidence de Monsieur Serge VANDEWALLE, Maire.

Assistaient à la réunion : Mesdames et Messieurs Michaël NEGI, Valérie GUÉNÉ, Thierry LOULIÉ-TUQUET, Hervé DEVILLERS, Marc DAVENNE, Sophie DELACHE, Xavier BLÉRY, Emmanuel CHRÉTIEN, Aurore LOISEAU.

Absente représentée : Madame Séverine HUBRY donne pouvoir à Madame Aurore LOISEAU.

Absente excusée : Madame Nathalie HÉNON.

Assistait également à la réunion : Madame Angéline PAYEL, secrétaire de Mairie.

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA RÉUNION PRÉCÉDENTE

Avant de faire approuver le compte-rendu, Monsieur le Maire souhaite apporter des modifications suite à l'intervention de Monsieur BLÉRY.

- Ce dernier signale que s'il est utile d'avoir la connaissance des dates des réunions à l'avance, ce n'est pas professionnellement comme indiqué sur le compte-rendu. Dont acte.
- il souhaite que son intervention sur la présence et l'efficacité des ouvriers communaux soit également mentionnée, elle a été omise dans le compte-rendu. Dont acte.
- Il précise avoir demandé qu'il soit prévu d'acquérir du matériel plus adapté pour le déneigement, tracteur et lame. Cette mention avait également été omise. Dont acte.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver le compte-rendu de la réunion du 1er février dernier en prenant acte des remarques de Monsieur BLÉRY figurant sur le présent compte-rendu.

Le compte-rendu de la réunion du 1er février 2019 est approuvé à l'unanimité.

BIENS SANS MAÎTRE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la procédure de reprise des biens sans maître sera un peu plus longue que prévue. Il est, en effet, nécessaire, de saisir le centre des impôts fonciers afin d'obtenir un état de non-paiement de la taxe foncière pour les biens concernés.

L'ancien propriétaire est décédé il y a 21 ans, cette formalité ne s'applique que si le bien est réputé sans maître depuis moins de 30 ans.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser à effectuer cette saisine.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise à l'unanimité. Monsieur le Maire à saisir le services des impôts fonciers afin d'obtenir un certificat tri-annuel de non-paiement des impôts fonciers sur les parcelles réputées sans maître.

MICRO-CRECHE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la micro-crèche débutera ses activités dès lundi prochain, 1er avril.

Les inspecteurs de la Protection Maternelle et Infantile ont donné leur accord de principe technique sur l'établissement, la Présidente du Conseil Départemental de l'Oise doit prendre un arrêté autorisant cette ouverture. Ce sera fait mardi prochain au plus tard, ce qui n'empêche pas le début du fonctionnement dès lundi.

Le bail de la micro-crèche a été signé avec les modifications demandées par le Conseil Municipal. Monsieur le Maire précise que la mention « L'accès par la Grande Rue se fera de manière exceptionnelle » a été portée sur le bail à la place de la liste des actions indiquées par le Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal tient à féliciter Monsieur Michael NEGI pour la conduite, le suivi et l'organisation du projet. Monsieur le Maire précise que l'investissement personnel du 1er Adjoint a permis l'économie d'un maître d'œuvre et donc une économie importante.

DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il a fait une analyse des besoins de la Commune concernant le fonctionnement financier pour l'année 2019.

Compte tenu des éléments actuellement connus et des estimations basées sur des informations officielles mais n'ayant encore donné lieu à aucune publication, il peut être estimé que le montant des recettes attendues sera d'environ 750 000 euros et que les dépenses peuvent être estimées à environ 570 000 euros.

Ces calculs sont basés sur une baisse des taxes communales de 3% des taux, ce qui amènera la baisse globale des taux d'environ 20% sur la durée du mandat de l'actuel Conseil Municipal.

Le détail sera vu lors du vote du budget, cependant il est nécessaire, afin d'avoir une piste de travail correcte, que le Conseil Municipal donne son avis sur la baisse du taux.

Monsieur le Maire a établi une synthèse la plus exhaustive possible concernant les investissements. Elle figure sur le document en annexe du présent rapport. Il propose au Conseil Municipal de s'exprimer sur ces investissements.

Compte tenu des demandes de subvention en cours, il est vraisemblable que l'ensemble des projets ne puisse être réalisé en 2019. Des aménagements peuvent donc être apportés au tableau proposé par Monsieur le Maire. Par contre, dans un souci de sécuriser au maximum le village, les caméras seront mises en place dès cette année. Une dérogation sera demandée pour la réalisation, mais la subvention ne sera certainement pas versée avant 2021.

Il semble toutefois impossible de mener à bien les projets en cours de réalisation et ceux à venir sans passer par un emprunt dont le montant sera fixé lors de la réunion consacrée au budget.

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a été contacté par la Société Engie Green, anciennement Compagnie du Vent, pour l'implantation d'éoliennes sur le territoire communal. Il propose au Conseil Municipal de recevoir Monsieur COULON, lors d'une prochaine réunion, représentant de cette Société afin qu'il puisse présenter son projet.

Les avis sur une éventuelle création d'un parc éolien supplémentaire sont partagés, néanmoins, le Conseil Municipal recevra Monsieur COULON avant de prendre une décision définitive, dans un sens ou dans un autre.

Afin de mettre aux normes les ateliers municipaux, il est nécessaire de mettre en place des structures d'accueil et de vie pour les ouvriers (vestiaires, douche, cuisine, bureau ...).

Monsieur LOULIÉ-TUQUET, 3ème Adjoint se charge de proposer des aménagements « clé en main » adéquats.

Hervé DEVILLERS

. Peut-on reboucher des trous rue d'Enfer, dans le chemin de Beauvais et le chemin du Tour de Ville ?
Peut-on également réaliser des saignées dans les bas-côtés à proximité des zones d'eau stagnante ?

... Monsieur le Maire demande à Monsieur le 1er Adjoint de prendre ces travaux en compte. Il profite de cette question pour signaler qu'une réunion aura prochainement lieu avec des agriculteurs et des représentants des sucreries pour la réparation de certains chemins dont une partie peut être prise financièrement en charge par ces agriculteurs via un compte « chemin » géré par les sucreries. La commission idoïne sera conviée à cette réunion.

. Peut-on changer des pièces de bois de la barrière de protection de la fontaine allée des Marronniers ?
... une remise en état est prévue pour cette pièce d'eau, y compris le changement d'eau car il y a de la vase au fond. Monsieur le 1er Adjoint en prend également note.

L'ordre du jour étant clos, Monsieur le Maire lève la séance à 23 heures 30. La date de la prochaine réunion est fixée au 11 avril 2019 à 19 heures 30